

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2154-2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

QUE lors de la séance du 2 décembre 2019, les membres du conseil ont adopté le Règlement 2154-2019 fixant les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$.

QUE ce règlement peut être consulté aux Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 4 décembre 2019.

Me David Cousineau, Lib, MBA
Avocat-Greffier